



Allocations Familiales

JOURNAL

Edition trimestrielle de Xerius Caisse d'Allocations Familiales asbl juin – juillet – août 2008 – Nr. 56

Nouveau barème allocations familiales > p. 2!

XERIUS ENCADRE L'ANNÉE SCOLAIRE

À propos des études, des à-côtés, de la recherche de travail et des allocations familiales...

“Tâche de bloquer plus ou tu iras travailler !” criait autrefois le père. De nos jours, ce n'est plus vraiment une menace. Tout simplement parce que les jeunes sont de plus en plus nombreux à concilier les deux, étudier à temps plein et travailler, même en dehors des vacances d'été. On peut le dire, toute bonne chose a son prix et la plupart des parents ne sont pas prêts à sponsoriser éternellement leur fiston ou leur fille chérie. Il convient néanmoins de faire attention aux montants ainsi gagnés, sous peine de perdre le droit aux allocations familiales avec, au bout du compte, toute cette énergie dépensée pour rien. Nous avons rencontré trois experts de Xerius qui n'ont pas hésité à nous prodiguer explications et conseils.



Trois experts Xerius à l'affût des vacances d'été: Johan Van Kerkhoven, Bart Van Eetvelt et Kris Demuyneck.

À la fin de l'année scolaire, la température augmente et, avec elle, le nombre de questions relatives aux jobs de vacances, à la recherche de travail, au stage d'attente et aux allocations familiales. Raison suffisante s'il en est pour poser un certain nombre de questions à trois experts de Xerius Caisse d'Allocations Familiales. Le premier que nous avons rencontré est Johan Van Kerkhoven, collaborateur du département Personnel chez Xerius. Il s'occupe de l'administration du personnel pour ses collègues et sélectionne les candidats aux différentes offres d'emploi. Il constate, aujourd'hui déjà, une ten-

dance haussière évidente du travail d'étudiants dans notre société.

Johan Van Kerkhoven : “Le travail est autorisé et rendu possible dans le cadre d'un contrat d'étudiant, à partir de 15 ans (pour autant que l'on ait déjà suivi au moins deux années d'études secondaires) ou de 16 ans. On peut travailler pendant les périodes où la présence à l'école n'est pas obligatoire. Donc même le weekend, les jours fériés ou aux heures de battement.”

Règlement ONSS avantageux

Johan Van Kerkhoven : “Les jobistes travaillent avec une cotisation de solidarité limitée, à la fois pour l'employeur et pour eux-mêmes, durant deux périodes distinctes de 23 jours, une

pendant l'année scolaire et l'autre pendant les vacances d'été (juillet, août – et septembre sous certaines conditions). Une cotisation de solidarité de 2,5 % est retenue sur son salaire d'été et une de 4,5 % pour les autres mois. Il s'agit là d'un règlement avantageux : le pourcentage normal de retenue pour les cotisations personnelles ONSS s'élève à 13,07 %.”

Son conseil pour les parents et les jobistes : prenez quand même la peine de lire attentivement le contrat de travail, de même que le règlement de travail sur lequel figure notamment l'horaire.

À charge ou non...

Johan Van Kerkhoven : “Fiscalement, l'étudiant reste à charge de ses parents s'il ne gagne pas

plus de 2.700 euros net en 2008. Ce montant est majoré pour l'étudiant issu d'une famille monoparentale (3.910 euros net) ou pour un étudiant handicapé (4.960 euros net). Si ces plafonds sont dépassés, l'étudiant n'est plus considéré comme étant à charge de ses parents, qui perdent alors un abattement fiscal pour l'enfant à charge. Depuis 2007, on ne tient plus compte, lorsqu'il s'agit de définir le revenu net de l'étudiant, de la première tranche de 2.250 euros gagnée dans le cadre d'un contrat d'étudiant. L'étudiant n'est tenu de payer des impôts sur le revenu des personnes physiques que lorsque son revenu net imposable dépasse un abattement fiscal (pour 2008 : 6.150 euros).”

> Suite sur p. 2

Xerius attire!

Les écoles vont bientôt se vider. Pour la toute dernière fois de l'année scolaire. Et pour certains ce sera vraiment la toute, toute dernière fois qu'ils verront leur lieu d'étude de l'intérieur. Les jeunes diplômés entreront alors sur le marché du travail. Certains d'entre eux entreront même chez Xerius. Voyez déjà leur profil sur www.xerius.be!

Xerius attire. Vous pouvez le constater au nombre croissant de ses clients mais aussi à l'augmentation du nombre de ses collaborateurs. Si vous cliquez sur Jobs dans www.xerius.be, vous trouverez toujours les offres d'emploi les plus récentes. Qui est Xerius, et pourquoi familles, employeurs, indépendants et chefs d'entreprises peuvent compter sur Xerius: tout cela vous est expliqué en détails sur le site. Pourquoi peut-on précisément être tenté de se faire embaucher chez Xerius comme **responsable client m/f** par exemple ? Nous avons posé la question à cinq collaborateurs de Xerius. Voici, en résumé, les principaux points forts qu'ils apprécient chez Xerius:

- **beaucoup de diversité.** Xerius ne vous cloue pas à une tâche unique jusqu'à votre pension. Vous y acquérez de nombreuses compétences propres vous permettant d'informer le client, le conseiller et l'aider de toutes les façons.
- **beaucoup de liberté.** Un planning s'établit en concertation avec le responsable de ligne. Vous organisez votre travail comme bon vous semble, avec vos collègues, dans le cadre de ce planning.
- **à la pointe de l'informatique.** Le système IT avancé de Xerius rend le travail efficace et agréable. Ne serait-ce que parce qu'il est bien rare d'entendre répondre “euh...” au client.
- **la formation.** Connaissances scolaires et diplômes ne sont qu'un début, estime Xerius. Les nouveaux venus ont une période d'adaptation de deux ans. Par la suite, « continuer à apprendre » reste la devise.
- **les avantages.** Au salaire conforme au marché se greffent nombres avantages extralégaux. Et cela va très loin. Pensez par exemple à la flexibilité des horaires de travail et aux nombreuses journées (libres) de RTT, à l'assurance-groupe, à l'abonnement gratuit aux transports en commun (y compris le weekend) et j'en passe. Chez Xerius, le roulement du personnel est minime et ce n'est pas un hasard ! Regardez les offres d'emploi sur www.xerius.be et envoyez ensuite votre CV à vacatures@xerius.be. Bonne chance!

Tickets gratuit !

XERIUS RÉGALE

“Attention, le petit oiseau va sortir...”
Gagne un jour à Plankendael pour toute ta famille !

Envie de passer une journée ensemble en compagnie des animaux ? Cet été, pense à Plankendael. En voiture, en train, en bus ou encore en bateau, tous les moyens sont bons pour rejoindre cet environnement naturel et agréable. Cet été, il s'agit de profiter doublement : Xerius te donne en effet la possibilité d'aller t'amuser gratuitement à Plankendael avec tous tes frères et sœurs, grands-pères et grands-mères, cousins, cousines et tous les membres de ta famille qui, tout comme toi, aiment les animaux et la nature.

Comment remporter ton ticket familial gratuit pour aller à Plankendael ?

Regarde bien notre logo Xerius et inspire-t-en pour faire une photo originale (avec toi dans le rôle principal ?). Tu préfères faire un dessin ou un peinture ? Pas de problème !

Envoie ton 'œuvre d'art' avant le 15 juillet par mail à show@xerius.be ou par courrier à Xerius Caisse d'Allocations Familiales - “Oeuvre d'art”, Brouwersvliet 4 boîte 3, 2000 Anvers.

Nous t'informerons personnellement avant le 20 juillet si tu figures parmi les 10 heureux gagnants. Et même si tu ne gagnes pas, tu pourras persuader les tiens de prévoir une journée à Plankendael. Tu trouveras de plus amples informations à la page 4 et sur www.planckendael.be. Et maintenant... au travail !



Elles viennent d'arriver d'Anvers: les girafes, un jeune mâle et quatre petites femelles.





Kato et Rune, les filles de Peter, collaborateur Xerius.

> Suite de p. 1

Allocations familiales : les plus de dix-huit ans

La situation est simple pour les jeunes de moins de dix-huit ans : il existe à leur égard un droit inconditionnel aux allocations familiales jusqu'au 31 août de l'année où ils fêtent leurs 18 ans.

Cela se complique quelque peu l'année où tu fêtes tes 18 ans. Heureusement, des experts sont là pour traduire ces textes de loi compliqués en fonction de ta situation personnelle. Les responsables clientèle de Xerius Bart Van Eetvelt et Kris Demuyck, par exemple, qui, avec 5 collègues, suivent de près quelque 12.000 ménages affiliés. Bart Van Eetvelt : "A compter du 1^{er} octobre de l'année où tu fêtes tes 18 ans, tu peux travailler 240 heures par trimestre au maximum pour conserver ton droit aux allocations familiales. Durant les mois de juillet, août et septembre, il n'existe aucune limitation au niveau du nombre d'heures ou des revenus pour les allocations familiales si tu reprends des études dans l'enseignement de plein exercice (par exemple des études supérieures ou secondaires, des cours du soir, mémoires, ...)".

Attention : si tu ne reprends pas tes études après le trimestre d'été, tu ne peux pas travailler plus de 240 heures non plus si tu veux conserver ton droit aux allocations familiales. Ceci vaut également pour les jeunes sortant de l'école.

Bart Van Eetvelt : "On ne le répètera jamais assez :

faites attention au nombre d'heures de travail prestées durant le deuxième trimestre, d'avril à juin, donc, la période des vacances de Pâques et les nombreux jours fériés. Si vous dépassez le maximum de 240 heures au deuxième trimestre, vous perdez le droit aux allocations familiales pour cette période, ainsi que pour le trimestre suivant. C'est une pilule amère qu'il vaut mieux ne pas devoir avaler."

Kris Demuyck : "Si le jeune suit un enseignement à temps partiel, un contrat d'apprentissage ou une formation pour devenir chef d'entreprise, il n'existe aucune limitation quant au nombre d'heures de travail. Il faut néanmoins tenir compte du revenu brut et des allocations sociales, car le montant de 471,05 euros brut/mois ne peut en aucun cas être dépassé."

La main à la pâte

Les allocations familiales sont une matière en perpétuelle évolution. Lois et règlements évoluent, les allocations sociales sont indexées... Les trois experts de Xerius considèrent d'ores et déjà comme positive la tendance vers une hausse du travail d'étudiant.

Bart Van Eetvelt : "Cela répond certes à un besoin croissant, mais cela permet aussi aux jeunes d'acquérir une expérience utile. Ne serait-ce que se rendre compte qu'étudier n'est pas si mal que ça (rires)."

Johan Van Kerkhoven : "Mettre la main à la pâte est on ne peut plus salutaire. Sur une lettre de candidature, cela en dit déjà long sur le candidat."

Les allocations familiales pendant le stage d'attente ? Oui, mais...

Les allocations familiales pour ceux qui quittent l'école, les jeunes qui se sont inscrits comme demandeurs d'emploi, voilà bien une autre paire de manches ! Commence alors ledit 'stage d'attente' pour les allocations de chômage. Les experts de Xerius Bart Van Eetveld et Kris Demuyck se sont penchés sur la question.

Kris Demuyck : "Sous certaines conditions, tu peux continuer à percevoir les allocations familiales pendant le stage d'attente, (Fin du stage d'attente) durant ladite période d'octroi. Si tu as 18 ans ou plus lorsque tu introduis une demande d'allocations d'attente, tu touches en principe les allocations familiales pendant neuf mois. Si tu as moins de 18 ans, tu les touches pendant six mois. Le début exact de la période d'octroi dépend du moment où tu t'inscris comme demandeur d'emploi. Tu trouveras de plus amples informations à ce sujet sur notre site www.xerius.be."



Kris Demuyck : « **Inscris-toi à temps comme demandeur d'emploi !** »

Travailler pendant le stage d'attente

Tu dois faire attention si tu as travaillé en dehors des grandes vacances (juillet-septembre), en tant qu'étudiant ou dans le cadre d'un contrat de travail ordinaire. Kris Demuyck : "Le stage d'attente pour les allocations de chômage peut alors être réduit. Dans ce cas, la période d'octroi pour les allocations familiales est, elle aussi, réduite du même nombre de jours. Si le stage d'attente est prolongé par l'ONEM – parce que tu as été malade, par exemple –, les allocations familiales seront octroyées également." Bart Van Eetvelt : "Attention.



Bart Van Eetvelt :

« **Faites attention au nombre d'heures de travail prestées durant le deuxième trimestre !** »

Travailler ou poursuivre ses études ?

Tu hésites encore aller travailler ou poursuivre tes études ? Les experts de Xerius te filent encore un super tuyau.

Kris Demuyck : "Inscris-toi en tout cas à temps comme demandeur d'emploi, n'attends pas le mois d'octobre. Tu peux décider ce que tu veux, mais il faut savoir que tu ne perçois pas d'allocations familiales pour la période pendant laquelle tu n'étudies pas et où tu n'es pas inscrit comme demandeur d'emploi." Une jeune qui quitte l'école averti en vaut deux !



Johan Van Kerkhoven : « **Sur www.xerius.be tu trouveras de plus amples informations.** »

Une brochure bien utile de l'administration fédérale sur les jobs étudiants que vous pouvez télécharger sur www.xerius.be en cliquant sur "Caisse d'Allocations Familiales" puis sur "documents et brochures".

BARÈME - ALLOCATIONS FAMILIALES POUR TRAVAILLEURS :

Les principaux montants

(Tous les montants s'entendent en euros et sont valables à partir du 1/5/08)

ALLOCATIONS FAMILIALES DE BASE	Premier enfant	Deuxième enfant	À partir du troisième enfant
ALLOCATIONS FAMILIALES ORDINAIRES (1)	81,77	151,30	225,90
SUPPLÉMENT POUR FAMILLE MONOPARENTALE À BARÈME NORMAL	20,81	20,81	20,81
ALLOCATIONS MAJOREES POUR ORPHELINS par orphelin	314,12	314,12	314,12
SUPPLÉMENTS (2)			
- Pour les enfants de travailleurs invalides (plus de 6 mois de maladie)	89,56	25,80	4,53
- Pour les enfants de chômeurs (plus de 6 mois sans emploi)	41,63	25,80	4,53
- Pensionnés	41,63	25,80	4,53
SUPPLÉMENT POUR FAMILLE MONOPARENTALE À BARÈME MAJORÉ	-	-	16,28
Enfants handicapés nés avant le 01/07/1966, orphelins ou dépendant d'un ayant droit invalide	80,17	151,30	225,90

(1) L'enfant orphelin dont le parent survivant est remarié ou vit en ménage bénéficie des allocations familiales ordinaires.

(2) Pour bénéficiaire de l'échelle majorée, certaines conditions doivent être remplies en matière d'enfant à charge, de revenus du ménage et d'activité professionnelle. Si ces conditions ne sont pas remplies, les allocations familiales sont versées à l'échelle ordinaire.

SUPPLÉMENTS D'ÂGE			
AGE	DATE DE NAISSANCE	AINE (*)	TOUT AUTRE ENFANT
6 - 12 ans	Après le 31/12/1990	14,25	28,41
12 - 18 ans	Après le 31/12/1990	21,69	43,41
	Avant le 1/1/1991	28,41(**)	
+ 18 ans	Après le 31/12/1984	30,51	55,19
	Entre le 1/1/1981 et le 31/12/1984	45,51	
Enfants handicapés nés avant le 01/07/1966, orphelins ou dépendant d'un ayant droit invalide		47,90	55,19
Droits acquis:			
* l'aîné sans droit à un tarif majoré ou à un supplément d'allocation pour enfants moins-valides			
** droit acquis de 28,41 euros pour les enfants nés entre le 1/1/1991 et le 31/12/1996 occupant le rang 2 qui devient le rang 1 en remplacement d'un enfant qui bénéficiait déjà d'un supplément d'âge.			

ALLOCATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR ENFANTS ATTEINTS D'UNE AFFECTION						
ANCIEN SYSTEME						
Supplément d'allocation pour enfants moins-valides de moins de 21 ans présentant une incapacité reconnue d'au moins 66% et qui est fonction de leur degré d'autonomie						
0 - 3 points	4 - 6 points		7 - 9 points			
367,86	402,68		430,46			
NOUVEAU SYSTEME						
Supplément d'allocation pour enfants de moins de 21 ans atteints d'une affection dépendant des conséquences de l'affection						
4 - 5 Minimum 4 points dans le premier pilier et maximum 5 points sur les trois piliers	6 - 8 points	9 - 11 points	12 - 14 ou minimum 4 points dans le premier pilier et minimum 6 et maximum 11 points sur les trois piliers	15 - 17 points	18 - 20 points	+20 points
71,71	95,50	222,85	367,86	418,29	448,16	478,04

PRIMES		
ALLOCATION DE NAISSANCE	Premier enfant (par rapport à un des deux parents)	1107,80
	Naissances multiples (pour chaque enfant d'une naissance multiple)	833,49
PRIME D'ADOPTION	Par enfant adopté	1107,80

PLAFONDS MENSUELS	
POUR L'ENFANT OUVRANT UN DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES En cas de dépassement de ce salaire brut ou de cette allocation, les enfants ayant quitté l'école et inscrits comme demandeurs d'emploi, les jeunes liés par un contrat d'apprentissage ou les enfants qui suivent un enseignement à horaire réduit perdent leur droit aux allocations familiales.	471,05
POUR L'AYANT DROIT Le montant total des revenus de remplacement et des revenus découlant du travail (activité autorisée et/ou activité de l'époux(-se) ou du/de la partenaire) au-delà duquel aucun supplément n'est accordé pour un ayant droit qui est invalide, pensionné ou sans emploi depuis plus de 6 mois comme : - L'ayant droit ou l'allocataire qui habite seul avec les enfants - L'ayant droit ou son époux(-se) ou partenaire qui habitent avec les enfants	1810,35 2089,43

PRIME DE RENTREE SCOLAIRE (RAPPORT ANNUEL - MONTANT VALABLE EN 2008)	
Enfant de 12 à 17 ans compris	74,29

Au moment de mettre sous presse, aucune donnée relative à la prime de rentrée scolaire pour les enfants de 6 à 12 ans n'était encore connue.

LES VACANCES ARRIVENT!

Découvrons les Centres de vacances !

Avec les vacances qui approchent, s'ensuit la traditionnelle question des parents : comment occuper mes enfants pendant deux mois ? L'une des réponses les plus communes se retrouve dans les plaines de jeux plus communément désignées comme « centres de vacances ».

Qu'entend-on par 'centre de vacances' exactement ? Ce terme désigne en fait un lieu d'accueil et d'animation des enfants, jeunes ou moins jeunes, durant les périodes de vacances scolaires. Dans le cas des plaines de jeux, il s'agit d'un service d'accueil non-résidentiel des enfants. Chaque été, plus de 100.000 enfants fréquentent des centres de vacances, le tout chapeauté par plus de 10.000 animateurs formés au métier de l'animation.



Pourquoi inscrire mon enfant dans une plaine de jeux?

Organiser une plaine de jeux ne se fait

pas à la légère. Derrière cette infrastructure se cache généralement un projet pédagogique porté par des animateurs expérimentés et formés. On est bien loin de la vision « occuper les enfants pendant les vacances ». Les plaines de jeux sont une formidable occasion de profiter de vacances « dépayssantes » même si le lieu est proche du domicile. Les enfants ont la possibilité de participer à des activités qui contribuent à leur bien-être physique et mental tout en développant leur créativité, leur sociabilité par la pratique du sport, des jeux ou d'activités de plein air.



Avantages

Depuis 2005 (exercice d'imposition 2006) les frais de participation d'enfants de moins de 12 ans à un centre de vacances agréé peuvent faire l'objet d'une déduction fiscale. Le montant maximum de frais déductibles est fixé à 11,20 euros par jour de participation et par enfant. Ce montant s'entend par journée, quelle que soit la durée de l'accueil.



Où trouver une plaine de jeux près de chez vous ?

<http://www.centres-de-vacances.be/ou/liste-cdv.php>

<http://www.uvcw.be>

Plus d'infos sur : www.one.be



Un concert KetnetPOP supplémentaire et des T-shirts supercools

3 avril 2008. Xerius présente KetnetPOP !

Thor, Yuri, Nicolas, Max, Matt, Jess, Emma, Babs, Melissa, Mijn Broer en Ik : ils ont tous prouvé leur talent au cours des derniers concerts de KetnetPOP. Les représentations du 3 avril ont permis à 200 de lecteurs privilégiés de Xerius Journal des Allocations Familiales de profiter gratuitement du spectacle et on peut dire qu'ils en ont visiblement profité!

Dimanche 29 juin, KetnetPOP repasse à l'attaque !

Vu l'énorme succès de KetnetPOP, un concert supplémentaire a été programmé. **Le dimanche 29 juin**, les juniors de KetnetPOP reviennent donc sur la scène du Zuiderkroon à Anvers. Si vous n'y étiez pas pendant les vacances de Pâques, tentez vite votre chance !

Tickets sur www.zuiderkroon.be

Et pour ceux et celles qui en redemanderaient encore, nous offrons **10 T-shirts KetnetPOP exclusifs**. Participez en envoyant un mail avant le **15 juillet** à show@xerius.be ou un courrier à **Xerius Caisse d'Allocations Familiales - "T-shirt", Brouwersvliet 4 bus 3, 2000 Antwerpen**. Si vous êtes l'un des dix heureux, nous vous enverrons très vite ce T-shirt exclusif.





XERIUS À VOTRE SERVICE

Escapades estivales en famille

Revoilà enfin l'été! Ouvrez portes et fenêtres: il est grand temps de remettre le nez dehors avec toute la famille. C'est pourquoi Xerius vous propose quelques suggestions éprouvées pour une journée d'excursion. Non pas sur les sentiers battus, mais bien sur des "voies dérobées" à deux pas de chez vous - destinations d'autant plus surprenantes! Bref, de quoi faire piaffer d'impatience toute votre petite famille ...

Malines guide vos pas

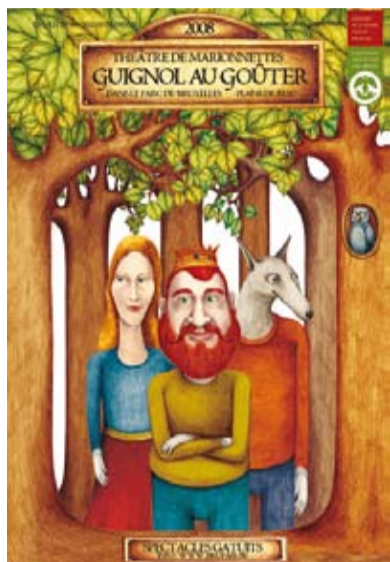
Malines se veut être une véritable ville pour les enfants. Vous connaissez peut-être déjà quelques-uns de ses meilleurs atouts: Technopolis, Planckendaël et le Musée du Jouet. La ville elle-même offre des idées-découvertes pour les familles et les enfants. Elle propose deux promenades interactives jalonnées de toute une série de tâches pour faire plus ample connaissance avec le patrimoine de Malines d'une manière ludique. Les promenades durent environ 2 ou 3 heures et sont à la portée des enfants dès l'âge de 8 ans. Vous empruntez un topoguide pour 3 euros et vous voilà partis pour une ballade où les enfants feront tout eux-mêmes: agir, penser et regarder!

Infos: www.mechelenkinderstad.be.

Cliquez sur "kalender" et parcourez le menu déroulant jusqu'à ce que vous arriviez à "Mechelen stuurt je passen" (Malines guide vos pas).

Marionnettes au parc de Bruxelles

Bruxelles est assurément une ville fantastique pour une escapade estivale. La sixième édition du festival de marionnettes "Guignol au goûter" y ajoute encore du piment, en tout cas pour la jeune génération. Laissez-les sautiller et gam-



bader sur les trottoirs: ils auront vite fait de rallier la Gare Centrale au parc de Bruxelles. Pendant tout l'été s'y déroule un spectacle gratuit où les marionnettes sont les reines de la fête. Des compagnies internationales viennent dans la capitale pour y donner le meilleur d'elles-mêmes. Petits et grands pourront s'y amuser pendant les mois d'été (du mercredi au dimanche) dans un endroit vert et calme, au cœur-même de la pétillante Bruxelles. Si vous avez envie de vous évader à la vue de tableaux et de récits féeriques, il ne faut surtout pas rater cette occasion.

Vous trouverez toutes les informations et le programme complet sur www.guignolaugouter.be.

Aventure nature au Ninglinspo

Ceux qui aiment les amusements aquatiques en famille doivent absolument visiter la vallée de Ninglinspo non loin de Remouchamps. Cette vallée, située sur la rivière du même nom, propose tout ce que la nature a de meilleur: cascades bouillonnantes, sentiers escarpés, le tout dans une cadre surprenant de douceur et de rêve. Vous pouvez vous y promener de diverses façons, mais les vrais aventuriers seront évidemment tentés par la petite rivière. Que demander de plus que ce délicieux rafraîchissement par une chaude journée d'été? La promenade fait environ 7 km et est très raide, garantie de quelques heures de plaisir. De plus, cette promenade spectaculaire est totalement gratuite.

Vous trouverez des informations complémentaires sur www.escapades.be (regardez à "promenades de moins de 12 km »).

Vincent mit l'âne dans un pré et s'en vint dans l'autre...

Il faudrait vraiment être un âne pour traîner toujours les mêmes bagages et le même pique-nique. La solution? Vous la trouverez dans la région des Fagnes et des Ardennes. Vous pourrez vous y promener avec votre âne, tels de fidèles compères. C'est un véritable retour à la nature. L'âne portera tous vos bagages et les enfants pourront même souffler de temps à autre sur le dos de cet appréciable compagnon de voyage. La balade vous donnera l'occasion d'apprécier la nature locale et les petits villages pittoresques. Avant l'escapade, on vous expliquera comment

conduire l'âne et hop-là, vous êtes partis! Vous pouvez opter pour une demi-journée mais il est possible de prévoir deux jours avec logement sur place. La demi-journée coûte 25 euros et la journée entière revient à 40 euros.

Informations supplémentaires sur

<http://randoanes.site.voila.fr>.

Vous pouvez réserver au 060/31 24 86.

Guide hi-tech à la Harley Trapson

Gps, audio, vidéo, oreillettes et pda... résonnent comme du chinois pour vous? Demandez conseil à vos enfants. Mais vous n'aurez peut-être pas l'idée d'utiliser ce « jouet » technologique à une paisible promenade en vélo dans un environnement à couper le souffle. Le "Souffleur de contes" vous changera les idées: dans plusieurs localités du Limbourg ce guide numérique peut être installé sur votre vélo (le vôtre ou de location), pour vous lancer dans des circuits cyclistes de 28 à 55 kilomètres. Votre « digiguide » vous racontera tout au long de votre périple, en son et en image, ce que les environs recèlent. Votre escapade à vélo se transformera alors en expérience extrêmement intéressante. L'appareil est gratuit si vous louez le vélo (8 euros). Et pour 6 euros, vous pouvez le visser sur votre propre vélo (3 euros pour les enfants).

Vous trouverez tout ce que vous voulez savoir sur cette primeur européenne sur www.toerismelimborg.be.

Puis frappez « verhalenfluisteraar » (souffleur de contes) dans la fonction de recherche.

Vous pouvez également réserver au 0800/96 96 7 (option 2).

Vous êtes les bienvenus tout l'été!

- X pour des informations d'ordre général: appelez Xerius Infophone 078/15 40 25 (tarif zonal)
- X pour des informations concernant votre dossier: appelez le numéro figurant sur l'enveloppe ou cliquez sur www.prestationsfamiliales.be
- X e-mail: caf@xerius.be
- X bienvenue dans toutes nos bureaux

2000 ANTWERPEN

Brouwersvliet 4 bus 3

Heures d'ouverture: De 7h30 à 16h30

1210 BRUXELLES

Rue Royale 284

9000 GENT

St.-Pietersplein 60 A bus 1

3511 HASSELT

Kuringersteenweg 392

8500 KORTRIJK

Kennedypark 33 B

2800 MECHELEN

O.-L.-Vrouwestraat 85

2300 TURNHOUT

Vogelzang 1 bus 1

Heures d'ouverture: De 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

De 7u30 à 16u30

Nouveau: sur rendez-vous De 8h00 à 9h00 et de 12h00 à 13h00

Nos bureaux sont fermés exceptionnellement le 5 septembre.

Colofon

Le Xerius Journal des Allocations Familiales

Édité par Xerius Caisse d'Allocations Familiales asbl, Brouwersvliet 4 bus 3, 2000 Antwerpen, en collaboration avec Haenen & Co.

Toute citation ou photocopie de ces éditions ne peut être faite sans accord préalable écrit de l'éditeur responsable.

Rédacteur en chef: Guido Stassijns
Ont collaboré à ce numéro: Marita Daenekindt, Huub Haenen, Isabelle Spinoy, Annelies Florquin, Joëlle Janssens (photographie)

Éditeur responsable: Alex Verheyden, Brouwersvliet 4 bus 3, 2000 Antwerpen.

Le Xerius Journal des Allocations Familiales a pour but de vous informer de divers aspects en matière de droits aux allocations familiales. Vu la complexité des aspects légaux et juridiques des allocations familiales, nous nous réservons le droit de résumer ou de traiter certains sujets de façon générale. Libre à vous - et nous vous le conseillons - d'exposer votre situation concrète à votre conseiller local en allocations familiales.

www.prestationsfamiliales.be
www.xerius.be

XERIUS RÉGALE

Xerius est fou de Planckendaël. Et maintenant, à ton tour!

De toutes les destinations estivales, Planckendaël à Muizen, près de Malines, est une des grandes favorites de Xerius. Suis-nous! Tu pourras te pendre aux arbres, à 14 mètres du sol. Ou tu préféreras peut-être prendre le radeau de l'Afrique vers l'Océanie? Tu t'y trouveras nez à nez avec les adorables bébés animaux et leurs aînés, des lamas qui crachent et des bébés koalas,...



A Planckendaël, tu vivras une journée unique au beau milieu de la nature. Jeunes et moins jeunes en raffolent. Hilde De Jonghe, Jr Brand Manager: "Et nos animaux profitent eux aussi de ta visite, car les recettes contribuent à notre analyse scientifique, à Planckendaël même, mais aussi dans la nature. Ce faisant, nous en apprenons tous les jours davantage sur nos animaux. Nous avons déjà même reçu un prix pour nos recherches. Evidemment, toi aussi tu en apprendras beaucoup et comme ça, tu pourras faire impression sur l'élue(e) de ton cœur ou sur tes amis avec toutes ces nouvelles choses que tu auras apprises."

tu t'essieras bien les pieds hein, leur maison est toute nouvelle!

Naissance d'un rhinocéron ron ron

C'est une fille! Un vrai poids lourd mais en format mini. Le petit bout de chou pesait plus de 60 kg à la naissance. Une bonne nouvelle pour la famille rhino, mais aussi pour le programme d'élevage international de cette espèce animale menacée.

Action Ketnet - GO IV à Planckendaël!

Tous les week-ends du 12 juillet au 3 août 2008



Tu es un véritable "Ketnetter" et fan de Planckendaël? Alors tu connais très certainement GO IV. Tous les week-ends, un 'wrapper' ou un visage bien connu de Ketnet viendra en personne jeter un œil pour voir ce qu'il en est de ta condition et de ton audace. Si tu veux impressionner Sofie Van Moll ou un de ses amis de Ketnet, commence déjà à t'entraîner. Et note d'ores et déjà dans ton agenda, avec un double point d'exclamation en gras, que tu vas à Planckendaël. Mobilise tes amis et dépêche-toi de venir!

Comment y arriver?

- Si vous prenez la E19 Anvers-Bruxelles et que vous prenez la sortie 11 Zemst, vous ne pourrez pas manquer les poteaux indicateurs vers Planckendaël.

- Vous souhaitez vous rendre à Planckendaël en bateau? C'est possible. Le bateau Likamboté, qui signifie 'Vous êtes les bienvenus' en

Kikongo, vous emmène de la gare de Malines au parc. Le bateau fait également partie de la formule B-excursion.

- Ceux qui sont particulièrement soucieux de l'environnement opteront pour les transports en commun, comme le train + le bus (284 et 285). Ils pourront aussi choisir un ticket B-excursion.

Pour toute info à ce sujet (et bien d'autres encore): www.planckendaël.be

